



## 2ème VIRÉE MOB VAL-REVERMONT

Samedi 3 mai 2025

### RÈGLEMENT

Le Comité d'Organisation des « S » de Treffort (C.O.ST.) organise **samedi 3 mai 2025** sa 2ème Virée en mobylette sur un tracé entre Bresse et Revermont

#### 1/ VÉHICULES ADMIS :

Cette Virée est ouverte en priorité aux deux roues de 50cc de plus de 30 ans ou ayant un intérêt technique particulier.

#### DEMANDES D'INSCRIPTION / ENGAGEMENT :

La date limite de réception des demandes d'inscription par l'organisation est fixée au lundi 14 avril 2025.

Toute demande d'inscription reçue après cette date ne sera pas prise en compte. Aucune inscription ne sera prise sur place le jour de la manifestation.

Toute demande d'inscription doit impérativement être accompagnée du règlement des droits d'engagement : 30 € par mobylette avec un repas du dimanche à midi\* (boissons non comprises) pour une personne\* inclus dans ce tarif, d'une copie du permis de conduire du conducteur, d'une copie de la carte grise du véhicule, et d'une copie de la carte verte d'assurance du véhicule.

Tout repas supplémentaire, pour les accompagnateurs par exemple, (18 € par personne - boissons non comprises) doit également être réservé et réglé lors de l'inscription.

Toute participation ne sera possible que si elle a été validée et confirmée au participant par l'organisation.

Les participants seront admis par ordre de demande d'inscription reçue et validée et dans la limite des places disponibles.

#### L'engagement comprend :

1/ *L'inscription et la participation à la 2ème Virée Mob Val-Revermont*

2/ *Un repas du samedi à midi pour une personne (voir ci-dessus\*)*

3/ *Une plaque de rallye collector*

## 2/ PRINCIPE DE LA VIRÉE :

Cette Virée est avant tout une balade sans aucun caractère sportif !

Il n'y aura aucun classement ni chronométrage.

## 3/ ENCADREMENT :

12 motos\* seront déployées le long du parcours pour sécuriser les abords des carrefours et permettre le passage des mobylettes en toute sécurité.

Un véhicule ouvreuse imposera le rythme du convoi et deux véhicules balais fermeront le convoi.

Tous les participants suivront le même parcours et respecteront les consignes de sécurité données par les encadrants (motos\*).

## 4/ VÉRIFICATIONS PRÉALABLES ET SECURITE :

1/ Sur place, les participants devront fournir les documents originaux suivants:

→ attestation d'assurance et la carte grise du véhicule participant

→ permis de conduire du conducteur en cours de validité

2/ Les participants devront porter une tenue vestimentaire adaptée conforme aux règles de sécurité et porter un casque et des gants.

## 5/ RÉCLAMATIONS :

Cette manifestation se déroulant sous le signe du plaisir et de l'amitié, sans chronométrage ni classement, aucune réclamation ne sera admise.

## 6/ RECOMMANDATION :

Le carburant est à la charge des participants et doit être prévu en quantité suffisante ; il n'y a pas de station-service sur l'ensemble du parcours (environ 110 km : 70 km le matin et 40 km l'après-midi).

## 7/ HORAIRES DE LA MANIFESTATION :

Le départ sera donné sur la commune de Cuisiat ( lieu dit La grange du Pin) de 10 minutes en 10 minutes à partir de 8h30, par groupes de 20 participants.